



PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

2012 – 2014

MARSEILLE – BOUCHES DU RHÔNE



**I – CONVENTION ETAT,
COLLECTIVITES TERRITORIALES,
PARTENAIRES**

Entre :

L'Etat représenté par Monsieur Hugues PARANT Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

Et

Le Conseil Régional de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), représenté par son Président, Monsieur Michel VAUZELLE,

Et

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, représenté par son Président, Monsieur Jean-Noël GUERINI,

Et

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI

Et

La Ville de Marseille, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude GAUDIN,

Avec le concours de

L'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée

L'Agence de développement des Bouches du Rhône Provence Promotion

La Caisse des dépôts et consignations

La Chambre de commerce et de l'Industrie Marseille Provence (CCIMP)

La Chambre de métiers des Bouches-du-Rhône

Il a été exposé ce qui suit :

Article 1 – Objet du plan

La nouvelle stratégie de défense, décidée par le Président de la République et la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) au Ministère de la Défense se traduisent par une restructuration très importante de l'implantation territoriale des armées.

Dans le cadre des restructurations des sites de Défense, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan d'accompagnement pour faciliter la transition des territoires concernés vers de nouvelles dynamiques de développement économique et de reconversion des emprises militaires (aménagement immobilier, foncier...).

Le département des Bouches-du-Rhône qui est concerné par la réforme de la carte militaire de juillet 2008, par la suppression d'environ 500 emplois civils et 450 militaires, bénéficie d'un plan local de redynamisation (PLR) initié par l'Etat en partenariat avec les collectivités territoriales et les institutions économiques.

Les principaux sites militaires concernés par les restructurations dans ce département sont situés à Marseille :

- **La Caserne d'Aurelle**, achetée par la Ville en décembre 2010. Il y est prévu la construction d'un collège.

- **L'îlot du Muy** dénommé également **les Casernes de la Belle de Mai**.
En vertu d'une convention de valorisation foncière des emprises militaires du quartier de la Belle de Mai, convention tripartite signée le 25 janvier 2010 entre la ville de Marseille, le Ministère de la Défense et France Domaine, la ville s'est engagée à acheter :
 - la caserne Busserade en 2010, opération réalisée ;
 - la caserne Bugeaud, la Cour de Chine et l'établissement des subsistances en 2011, opérations réalisées ;
 - la Cour Marceau en 2013 ;
 - la caserne du Muy : l'évaluation sera établie le moment venu en fonction du projet de reconversion retenu par la Ville. Dans cette attente, une partie du bâtiment doit héberger à partir de 2012, les services du Palais de Justice, le temps de la rénovation du Palais Monthyon.

- **Le quartier Montfuron**, mis en vente au bénéfice de la Ville et de son aménageur, est en attente d'une évaluation par France Domaine.

La Ville et l'agglomération, ayant déjà des projets pour ces sites, n'ont pas souhaité que les actions du PLR portent sur ces emprises militaires, dont l'affectation future est d'ores et déjà programmée.

Porteuse d'une image renouvelée, la métropole marseillaise, forte de sa situation littorale et maritime, de sa culture urbaine et de son potentiel scientifique et technique doit, pour rester compétitive et figurer dans le "Top 20" des métropoles européennes, maintenir et poursuivre le développement des trois moteurs de l'économie qui fondent son expansion : l'économie productive, l'économie de la connaissance, l'économie des transports et de la logistique.

Le PLR, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal supprimé par les restructurations. L'objectif est de faciliter l'implantation d'entreprises créatrices d'activités et d'emplois dans les domaines de l'innovation et de l'audiovisuel et du multimédia de l'artisanat ;

Par ailleurs, afin de contribuer au développement des projets de la politique de la ville, le PLR pourra être mis à contribution pour appuyer la création d'emplois dans les quartiers dits en difficulté.

Article 2 – Objectifs retenus

Les parties signataires se fixent l'objectif de création de **600 emplois** directs sur la période 2012 – 2014 sur le périmètre de la métropole marseillaise.

Article 3 – Périmètre retenu

Les actions retenues dans le présent plan de redynamisation concerneront 5 périmètres de l'agglomération marseillaise, Marseille Provence Métropole :

- le périmètre du Technopole de Château Gombert (axe1.1),
- le périmètre du Technopole de Luminy (axe1.1),
- le périmètre du pôle média de la Belle de Mai (axes 1.1 et 2),
- le périmètre de l'ancienne friche industrielle de la SMAC ACIEROID, sise dans le Nord de Marseille au niveau des zones franches urbaines (axe 1.2),
- le périmètre du Parc des Florides situé à Marignane (axe1.1).



Article 4 – Durée

Le présent PLR prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 36 mois, reconductible pour une période de 24 mois supplémentaires maximum.

Article 5 – Actions de revitalisation

Le diagnostic territorial, réalisé en amont du travail d'analyse des orientations stratégiques du PLR, a permis de constater que le développement économique du bassin s'articulait autour de filières diversifiées dont certaines disposaient d'un vrai potentiel de développement pour l'enrichissement et la notoriété du territoire, tel est le cas de la filière de l'audiovisuel et du multimédia. Par ailleurs, le diagnostic a révélé que l'offre d'accompagnement des jeunes entreprises méritait d'être renforcée, à travers la mise à disposition d'équipements techniques et d'outils financiers.

Du fait de l'existence de nombreux projets sur la métropole marseillaise, notamment ceux portés par Euroméditerranée, plus grande opération de rénovation urbaine d'Europe, les moyens financiers du PLR sont concentrés sur un nombre limité d'actions qui concernent néanmoins plusieurs territoires.

Les actions de revitalisation retenues dans le présent PLR soutiennent des projets qui, par leurs effets positifs directs et indirects sur l'emploi, participent à une stratégie d'excellence ou de reconversion du territoire.

Deux axes de développement ont été retenus :

1. appuyer la création et le développement d'entreprises
 - en favorisant le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise, d'une part,
 - en assurant l'aménagement du site « SMAC ACEROID » en un pôle de création d'entreprises et un pôle artisanal, d'autre part.
2. structurer un pôle Média et audiovisuel sur le quartier de la Belle de Mai
 - en assurant la mise en place d'un dispositif de studio performant de « Motion Capture »,

Article 6 – Contributions financières

Les opérations incluses dans le présent PLR représentent un coût total de 13 158 500 euros TTC.

La contribution financière de l'Etat est de 1 500 000 euros sur une durée de 3 ans, au titre du fonds pour les restructurations de défense (FRED) : 1 000 000 euros et 500 000 euros au titre du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT).

Le montant total des contributions apportées au PLR par les collectivités territoriales partenaires est fixé dans le tableau financier prévisionnel joint au présent document.

Article 7 – Gouvernance, suivi et évaluation

a) Gouvernance du Plan Local de Redynamisation et suivi

Un comité de site est constitué, sous l'autorité du Préfet des Bouches-du-Rhône en vue d'assurer la validation du suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures prévues par le PLR.

La préfecture des Bouches-du-Rhône en assure le secrétariat.

Le comité de site se réunit au minimum une fois par an.

Au terme de chaque année de mise en œuvre du PLR, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers disponibles pourra être examinée par les signataires.

Le comité de site s'adjoindra les compétences d'un comité technique ainsi que celles de toutes personnes qualifiées en tant que de besoin.

De manière opérationnelle, il est mis en place un comité technique rassemblant les acteurs économiques locaux (ville, communauté urbaine, département, région, consulaires...) qui suit l'avancement des actions du PLR. Il se réunit au minimum une fois par trimestre et en tant que de besoin.

Les porteurs de chacune des actions prévues au PLR mettent en œuvre, suivent l'avancement et reportent au Comité technique, le déroulement des actions.

b) Mode d'évaluation de l'avancée du projet

L'avancement du projet sera évalué au regard de critères qualitatifs et quantitatifs pour partie similaire à ceux habituellement utilisés dans l'évaluation de pépinières d'entreprises et d'incubateurs opérationnels, notamment :

Pour les critères qualitatifs :

- opérationnalité de la gouvernance
- existence et nature du réseau de partenaires
- état d'avancement par rapport aux délais prévus

Pour les critères quantitatifs :

- état des engagements de dépenses
- nombre de projets de création étudiés
- nombre d'entreprises créées
- nombre d'emplois créés
- taux d'occupation
- coût moyen d'accompagnement par emploi créé

Article 8 – Validation des dossiers et mise en œuvre des opérations

Chaque projet, en lien avec une des fiches actions jointes au présent document, fait l'objet d'un dossier d'opération.

Ce dossier doit être déposé par le maître d'ouvrage désigné sur chacune des fiches actions jointes au présent document auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône (délégation aux restructurations de défense).

La préfecture des Bouches-du-Rhône se charge de coordonner l'instruction du dossier, lequel est validé par le comité technique du PLR.

Pour ce faire, elle peut recourir à tout organisme public, associatif ou privé.

Une fois instruit, chaque dossier d'opération est présenté pour validation au comité technique.

Une fois validée par le comité technique, l'opération fait l'objet d'une convention particulière de mise en œuvre entre l'Etat et le maître d'ouvrage désigné par la fiche action.

II – DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Préambule

L'agglomération marseillaise et plus particulièrement sa ville centre Marseille, de par sa position géographique, sa bonne accessibilité et ses infrastructures, constituent le poumon économique des Bouches-du-Rhône.

Marseille, lieu de passage et d'échanges le plus important du Sud Est de la France, en raison de sa localisation géostratégique (accès à l'Espagne, l'Italie et aux pays de la Méditerranée), fait l'objet de nombreux projets (voiries, ferroviaires...) afin de désengorger la commune et d'y faciliter les échanges.

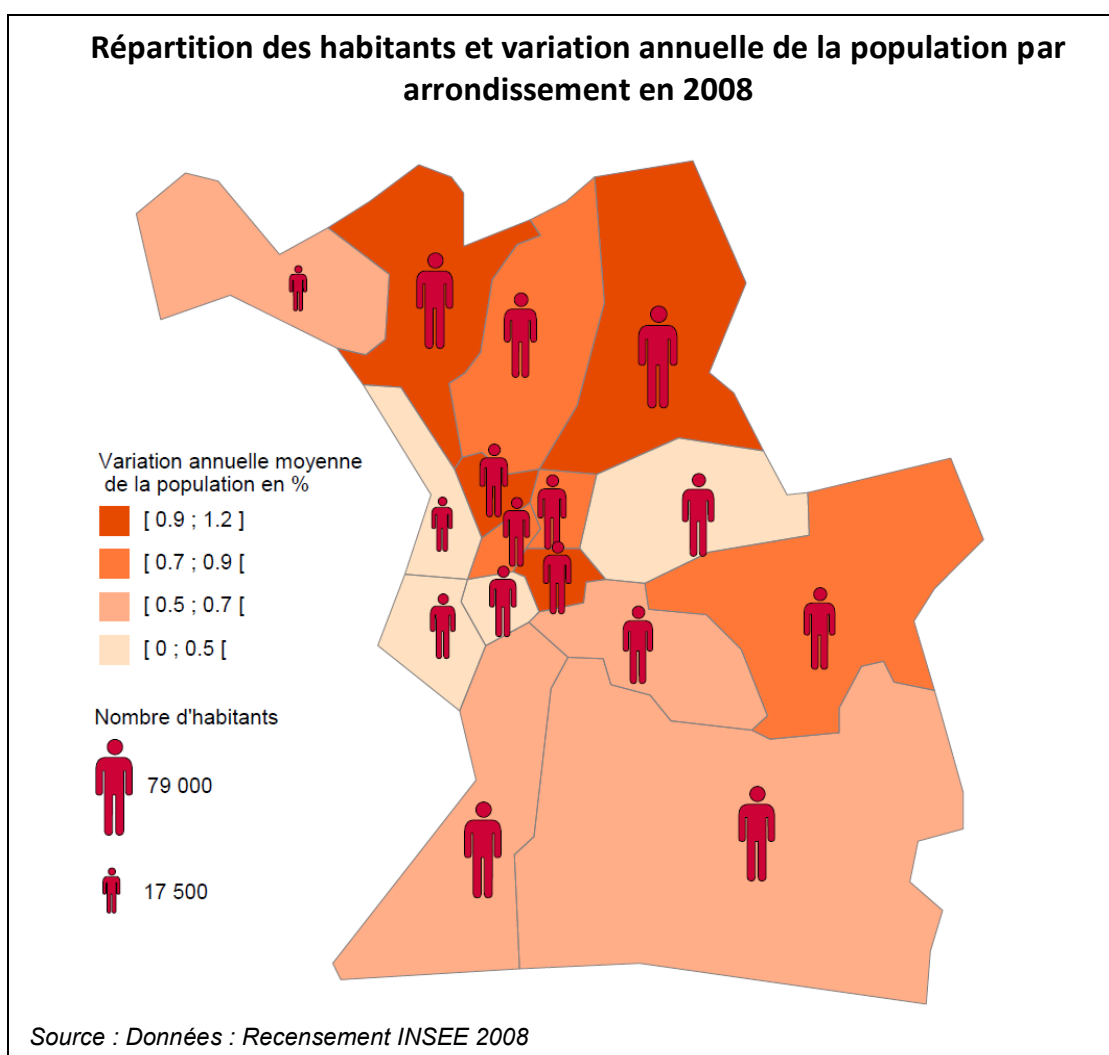
II.1 Dynamisme démographique

Marseille, commune dynamique et attractive sur le plan démographique, constitue la 2^{ème} ville de France avec 851 420 habitants en 2008.

Marseille représente 43 % de la population du département.

Son rythme de croissance démographique correspondant à un volume équivalent à 5992 habitants supplémentaires chaque année, est supérieur à celui de l'ensemble des 11 plus grandes villes de France.

Malgré sa densité importante, celle-ci demeure pourtant plus faible que celle de Paris et Lyon en raison de la présence de nombreux espaces naturels protégés.



II.2 Dynamisme de la population active et formation

Dotée d'une population jeune, 39 % de la population a moins de 30 ans, Marseille n'en rencontre pas moins un déficit d'actifs 65,7 % (soit 360 530 actifs en 2008), l'un des plus faibles taux au sein des villes centres des 10 plus grands bassins d'emploi français.

A cela s'ajoute, un faible taux d'emploi féminin (50,2 % contre 60,2% en France métropolitaine) et des jeunes (24% contre 33%).

Enfin, bien qu'atténué en moins de 10 ans, Marseille rencontre un taux de chômage particulièrement élevé 17,7% en 2008.

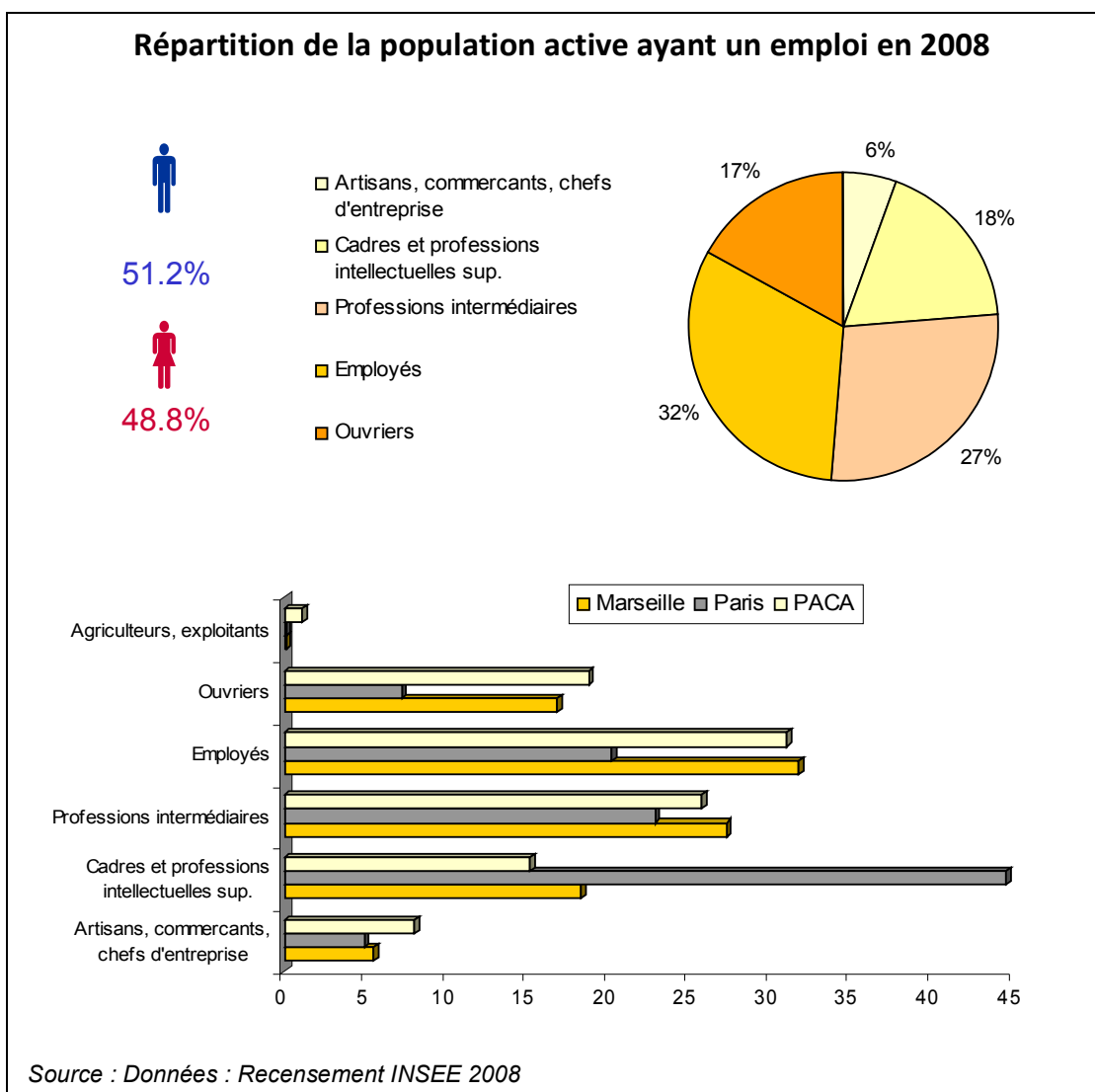
Si d'une manière générale la population active est en voie de tertiarisation, Marseille présente encore un déficit de catégories socioprofessionnelles à forte qualification.

Grevé d'un niveau de formation faible comparé aux grandes villes françaises, sa population étudiante augmente néanmoins régulièrement depuis ces dernières années.

Le rayonnement de la formation d'excellence à Marseille s'amplifie :

3 universités avec 2 IUT, des grandes écoles (École Centrale, École Polytechnique, École de la Marine Marchande, Euromed Management, ...)

Par ailleurs, le projet de fusion des 3 universités Aix Marseille, permet au territoire de disposer désormais de la plus grande université de France.



II.3 Dynamisme économique

Marseille, 2^{ème} commune économique de France, représente près de la moitié de l'emploi du département (43% de l'emploi salarié privé) et 1/5ème de l'emploi de la région PACA.

Confirmant les tendances observées de la tertiarisation, les premiers employeurs de Marseille (privés et parapublics) se concentrent essentiellement dans le secteur tertiaire, plus particulièrement dans le domaine du transport (RTM, SNCF, SNCM, CMA-CGM, ...).

Disposant d'un tissu économique diversifié, le bassin d'emploi de Marseille riche de plus de 20 000 établissements, parvient à faire coexister des filières historiques et motrices et des filières en émergence à fort potentiel innovant.

Sa façade maritime a toujours encouragé le développement du transport maritime et du nautisme/plaisance qui concentre plus de 10 000 emplois.

Plus récemment, par une politique dynamique de soutien à l'innovation, Marseille a su accueillir de nouveaux secteurs en forte croissance, associant recherche et développement :

- L'audiovisuel et le multimédia comprennent déjà plus de 120 établissements installés. Marseille représente 15% des tournages effectués en France (1000 journées de tournage de films par an) et le second centre de production d'images animées après Paris. Des entreprises se sont implantées : Telfrance Serie, Sté des cinémas de la Valentine, Action Synthèse, Voxinzebox, France 3, 13 Production... Des infrastructures sont dédiées : le Pôle média de la Belle de Mai (120 000m²), l'un des plus grands pôles de France consacré aux entreprises de l'audiovisuel, du multimédia, du numérique et de la culture, un incubateur pour le multimédia éducatif, une pépinière d'entreprises, des plateaux de tournage ...
- Les biotechnologies avec la filière santé représentent 42 % des emplois du département. La Provence est devenue une destination stratégique pour les entreprises de la Biotechnologie, grâce notamment à la forte concentration de chercheurs. Disposant d'un tissu économique diversifié, composé de laboratoires pharmaceutiques mondiaux (Bausch&Lomb...), de PME innovantes et dynamiques tournées vers l'international (Ipsogen, Innate Pharma, Immunotech...), le territoire agrège aussi un réseau de jeune pousses innovantes (start-up) : Modul Bio, OZ Biosciences, Trophos...
- L'optique et la photonique rencontrent une croissance moyenne de près de 10 %. Ce secteur compte également un certain nombre d'entreprises clés (Cybernetix, Simag Développement, Synapsis, Winlight System), des acteurs scientifiques de haut niveau, comme l'Observatoire Astronomique Marseille Provence, l'Institut Fresnel... Ce domaine dispose, en outre, d'outils d'accueil et d'accompagnement telle que la technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, la création d'une pépinière/hôtel d'entreprises, des aides financières à l'implantation et à l'innovation, des plates-formes de ressources mutualisées

Portée par l'investissement dans le secteur des services, l'agglomération marseillaise, et plus particulièrement sa ville centre Marseille, constitue le territoire le plus dynamique de la région PACA, totalisant 12 070 créations d'entreprises en 2009, soit 51% des créations des Bouches-du-Rhône et 17% des créations de PACA.

II.4 Dynamisme de la recherche et de l'innovation

45% des dépenses régionales d'innovation sont réalisées dans la Communauté Urbaine de Marseille (dont 20% par Eurocopter à Marignane et la CMA-CGM).

Au second rang national en terme de recherche publique : écoles doctorales, CNRS, INSERM, INRA, IRD. Ces 4 secteurs concentrent 80% de l'innovation : transport, énergie, services aux entreprises, industrie des biens d'équipement.

Une dynamique de collaboration est entretenue entre la recherche privée et publique d'une part, les entreprises d'autre part.

A cet effet, 7 pôles de compétitivité impliquent les entreprises et instituts marseillais de façon significative, dont 2 sont implantés sur la Ville de Marseille : OPTITEC et EUROBIOMED. De surcroît, un pôle à vocation mondiale : Solutions Communicantes Sécurisées orienté sur les TIC favorise le développement d'activités en lien avec le secteur de l'image et du multimédia.

De plus, dans le cadre du développement de Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire (PRIDES), un pôle régional de l'image, du multimédia et de l'Internet est consacré à la structuration du secteur.

Les 7 principaux pôles de compétitivité impliquant les acteurs économiques de Marseille			
	Eurobiomed	Biotechnologies, Santé	Pôle national
	Optitec	Photonique	Pôle national
	Solutions communicantes sécurisées	TIC	Pôle mondial
	Mer PACA	Énergie, TIC, Transports	Pôle à vocation mondiale
	Capenergies	Énergie	Pôle national
	Pôle risques	Ingénierie, Services	Pôle national
	Pegase	Aéronautique, Espace	Pôle national
Les 3 principaux Clusters			
			
			
			

II.5 Un tissu économique diversifié

Des filières historiques et motrices, parfois en déclin, coexistent avec des filières émergentes, disposant d'un fort potentiel innovant. Cette diversité est une des forces du tissu local marseillais mais demeure un point de faiblesse en raison de la taille critique des secteurs.



II.6 Une dynamique entrepreneuriale dominée par l'investissement dans le secteur des services

L'agglomération marseillaise, portée par sa ville centre Marseille, constitue le territoire le plus dynamique de la région PACA :

- 12 854 créations d'entreprises en 2010, soit 51% des créations des Bouches-du-Rhône et 18% des créations de PACA.

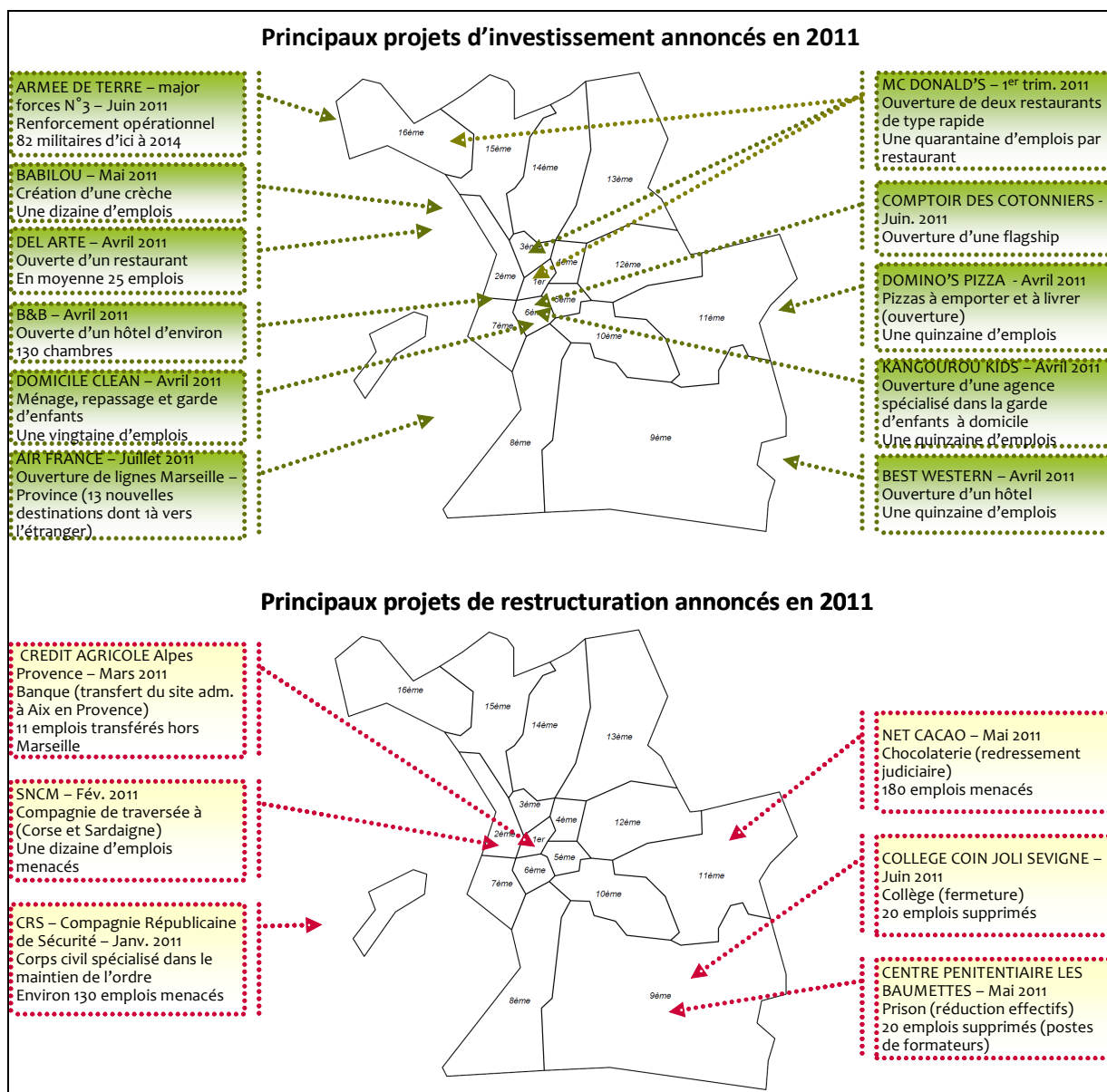
Forte croissance des créations d'entreprises :

- + 81% entre 2008 et 2010, soit environ 5700 créations supplémentaires sur la CU Marseille Provence Métropole
- mais une croissance plus faible que la moyenne départementale (86%), régionale (85%)

Très fort développement du secteur des services (+128% créations d'entreprises sur la ZE de Marseille Aubagne entre 2008 et 2009) et de celui du commerce (+184%) :

- industrie : + 79%

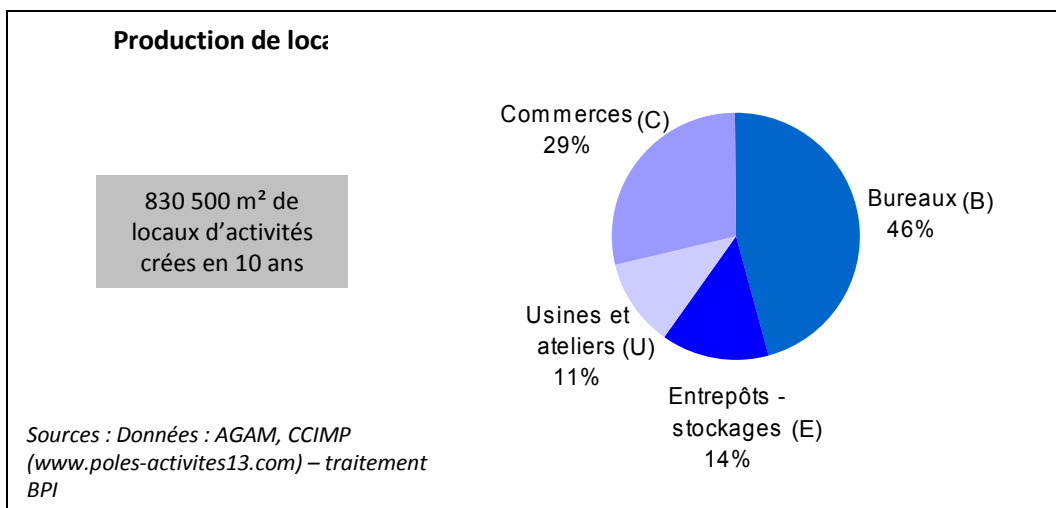
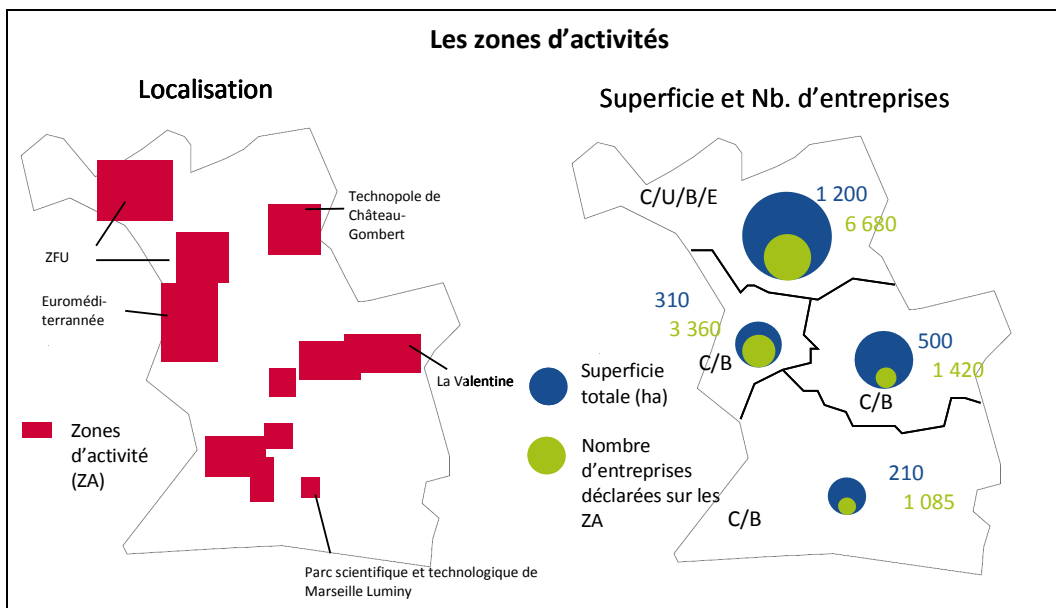
Le secteur de la construction très dynamique en raison d'importants investissements résidentiels ainsi que dans le secteur de l'immobilier d'entreprise (Euroméditerranée).



II.7 L'offre foncière et immobilière

Le constat établi sur Marseille montre :

- une insuffisance actuelle et conjoncturelle du stock immobilier neuf sur le marché immobilier tertiaire.
- une offre foncière et immobilière rare, peu visible, de qualité insuffisante et notamment sur de locaux d'activités
- des difficultés à mobiliser une offre foncière à vocation économique et immobilière pour accompagner les mutations urbaines et le développement économique notamment engagés par l'opération Euroméditerranée
- un foncier libre limité en dehors des grands territoires de projet (Euroméditerranée, ZAC), peu densifié et souvent mal intégré.
- un potentiel de requalification des zones, faiblement attractives en raison de leur obsolescence.



II.8 Des outils dédiés et spécialisés, plus attractifs que dans d'autres métropoles urbaines

Quatre couveuses, 2 incubateurs, 7 pépinières et 2 hôtels d'entreprises

- Lyon : 1 incubateur, 2 pépinières et 1 hôtel d'entreprises
- Toulouse : 1 incubateur, 5 pépinières et 2 hôtels d'entreprises

Deux zones franches urbaines (ZFU)

- ZFU Nord Littoral et ZFU 14e et 15e Sud

Un zonage AFR partiel : les cantons Grand Carmes et Belle de Mai

- intervention d'aides publiques à taux majorés : pour les grandes entreprises 15%, pour les moyennes 25% et pour les petites 35%
- PAT pour les créations, extensions ou reprises d'entreprises industrielles

Des réseaux d'entreprises : la cité des entrepreneurs d'Euroméditerranée, les entrepreneurs de l'Huveaune Vallée, le club des dirigeants du technopôle Marseille Provence, ...

Outils pour développer les échanges avec les pays de la Méditerranée : Ubifrance, Fonds de Capital Développement Averroès, ANIMA Investment Network, Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements Locaux Unis

Un programme important de rénovation urbaine :

- opérations d'aménagement : Euroméditerranée, Marseille Grand Est, Technopole de Château Gombert.
- 14 projets de renouvellement urbain (1 milliard d'euros).
- 10 quartiers faisant l'objet d'un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

III – AXES DE DEVELOPPEMENT

En amont de la réalisation de l'étude, les acteurs locaux se sont concertés pour considérer que la question des emprises militaires serait complexe à intégrer pour la mise en œuvre des actions du PLR.

D'une part, pour certaines emprises libérées, les axes de développement du PLR auraient été trop éloignés des principes d'intervention du PLR visant notamment la création d'emplois.

D'autre part, l'état d'avancement de la négociation avec les collectivités sur d'autres emprises libérées n'aurait pas permis d'identifier la maturité d'un projet d'envergure économique.

C'est pourquoi, à la lumière du diagnostic et de perspectives porteuses pour le territoire, il a été convenu que le plan local de redynamisation s'articulerait en faveur de projets avancés qui, par leurs effets positifs directs et indirects sur l'emploi, participent à une stratégie d'excellence ou de reconversion du territoire.

Les orientations stratégiques retenues dans le cadre du PLR sont ainsi constitutives d'une réelle valeur ajoutée pour la création d'emploi et la création d'entreprises, le soutien à l'innovation et la structuration du secteur de l'audiovisuel et du multimédia pour le bassin marseillais.

III.1 – Appuyer la création et le développement d'entreprises

Malgré la dotation du territoire en matière d'outils et de dispositifs de soutien à la création et au développement d'entreprises, il ressort que les entreprises innovantes en phase de premier développement peinent à trouver des financements encourageants la création d'emplois. Parallèlement, si certains périmètres marseillais recèlent de dispositifs d'excellence de soutien à la création d'entreprise, les quartiers nord de la métropole souffrent de l'absence de dispositifs performants adaptés aux besoins du profil des créateurs émergents.

III.1.1 - Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise

Depuis plusieurs années, des écosystèmes dédiés à des secteurs d'excellence se sont construits au sein de la métropole marseillaise, à travers notamment le développement de technopoles :

- Château Gombert pour l'optique et la photonique,
- Luminy pour le biomédical,
- le Pôle Média de la Belle de Mai, le système friche, le terrain eiffage et le foncier des casernes pour l'audiovisuel et le multimédia.
- le Parc des Florides à Marignane pour l'aéronautique, l'énergie et la mécanique

Ces « territoires innovants » associent majoritairement formation d'excellence, entreprises leaders du secteur, outils d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises par des incubateurs, des pépinières d'entreprises, des hôtels d'entreprises et des équipements immobiliers visant l'installation d'entreprises à fort potentiel du secteur concerné.

Malgré la concentration de ces appuis, les dispositifs financiers existants qui constituent aussi l'offre d'accompagnement de ces espaces dédiés au profit du développement des entreprises, privilégient peu la création d'emplois.

Répondant insuffisamment aux besoins des entreprises innovantes (les outils de financement constituant un segment d'intervention trop faible ou trop important), il apparaît ainsi nécessaire d'appuyer la création d'un dispositif de financement permettant de répondre efficacement à leurs besoins.

Dans le même temps, la création d'un tel fonds renforcerait la structuration et le rayonnement des écosystèmes en place.

Le projet de création d'un fonds financier, construit en partenariat avec les acteurs du développement économique, doit bénéficier à des entreprises innovantes au sens de la définition de l'OCDE, créées depuis au moins deux ans, à l'exception des entreprises accompagnées par les pépinières d'entreprises ou les pôles d'accompagnement implantés au sein des périmètres retenus, de moins de 250 salariés, installées ou susceptibles de s'installer sur l'un des 4 périmètres géographiques de l'agglomération identifiés comme « territoires innovants ».

L'ambition du fonds financier d'innovation vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire
- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin.
- soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire

III.1.2 - Aménagement du site « SMAC ACEROID » en un pôle de création d'entreprise et un pôle artisanal

Bien que bénéficiant d'outils dédiés et spécialisés plus attractifs que d'autres métropoles urbaines : pépinières d'entreprises et hôtels d'entreprises, ces équipements privilégient souvent la création d'entreprise à fort potentiel de développement qui se situent sur des périmètres géographiques éloignés des territoires jugés les plus en difficulté de Marseille.

Or, malgré l'enregistrement de forts taux de création d'entreprise précisément sur ces territoires situés au nord (13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements de Marseille) et particulièrement dans les deux ZFU, les opérateurs spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprises y sont peu présents.

Corrélativement, de nombreuses contraintes affectent l'utilisation du foncier disponible, limitant ainsi le développement de nouveaux espaces dédiés à l'économie en dehors des grands territoires de projet (Euromed, ZAC).

Faiblement attractives en raison de leur obsolescence, les zones d'activités souffrent aussi d'un déficit de qualité. Aussi, la reconversion d'anciennes structures industrielles devenues aujourd'hui disponibles constitue donc un véritable enjeu.

Dès lors pour faire face à un marché immobilier peu adapté aux besoins des créateurs de ces zones sensibles, il apparaît opportun d'œuvrer à la reconversion d'anciennes structures industrielles devenues aujourd'hui disponibles.

L'objet du projet consisterait à reconvertir une ancienne friche industrielle de 8000 m² située en plein cœur de la ZFU 14ème et 15ème Sud (dispositif qui vient d'être prorogé jusqu'au 31/12/2014) en un équipement d'accompagnement à la création de type pépinière d'entreprises et au développement d'entreprises par la création d'un pôle artisanal :

- un pôle de création d'entreprises de 1800 m² proposant d'une part des locaux adaptés (à dominante « activité ») à des conditions préférentielles (baux précaires, absence ou diminution des cautions et garanties exigées, services adaptés) et, d'autre part, un lieu lisible et de proximité dédié à la création d'entreprises (lieu de permanences, de ressources, de conseil et d'innovation).
- un pôle artisanal de 2000 m² environ proposant à des TPE/PME du territoire des locaux d'activité à la location ou à l'acquisition (opération qui pourrait être confiée par appel à projet à un opérateur privé)

Les bénéfices du projet sont multiples.

Tout d'abord, la question de la création et de la consolidation de l'emploi se trouve au cœur du projet.

Ainsi la construction d'un tel équipement favoriserait la pérennisation des entreprises en jugulant, par l'installation d'un outil d'accompagnement approprié, le taux de défaillance des jeunes entreprises jugé élevé.

En effet, la mise à disposition de locaux à des créateurs à des conditions préférentielles (baux précaires, absence ou diminution des cautions et garanties exigées, services adaptés) d'une part, et l'animation des jeunes entreprises (lieu de permanences, de ressources, de conseil et d'innovation), d'autre part, consolident le démarrage des nouveaux entrepreneurs.

De plus, le projet permettrait de développer une culture entrepreneuriale sur des territoires prioritaires (ZFU, ZUS, CUCS,...).

Par ailleurs, le développement d'un pôle artisanal contigu à la pépinière d'entreprises construit durablement l'installation des jeunes entreprises et répond aussi aux besoins en équipement des artisans, en offrant des espaces de production adaptés.

Enfin, cette opération globale de reconversion d'une friche industrielle présente également un fort enjeu d'aménagement en visant une parfaite intégration des bâtiments à l'environnement urbain.

III.2 – Appuyer la structuration de la filière audiovisuel/multimédia de la Belle de Mai

la région PACA **est** le second territoire de tournages de films en France. Marseille y acquiert notamment une spécialisation dans les films d'action à l'instar de « French Connection » ou du « Comte de Monte Cristo », mais aussi grâce aux nombreux tournages de la société Europacorp avec les films « Taxi » et « Transporter ».

La qualité de la lumière, la diversité des paysages, la présence d'équipes de qualité et la possibilité d'attirer facilement des talents contribuent à faire de Marseille, un territoire riche et clé pour le développement de l'audiovisuel et du multimédia.

A l'ère des médias numériques, Marseille et son territoire environnant ont développé des atouts de dimension internationale.

Le Pôle Média Belle de Mai héberge de nombreuses entreprises dans les domaines du web, du mobile ou encore du jeu vidéo, ce qui en fait un pôle de convergence approprié aux activités Transmédia (méthode de développement d'œuvres de fiction).

Avec ses bureaux installés dans le Pôle Média Belle de Mai, le studio de jeux vidéo Lexis Numérique, est considéré comme pionnier en France dans le domaine du Transmédia. De même, toujours dans le domaine du jeu, Marseille héberge la société NCC organisant les IMG Awards, considérés comme les Oscars du jeu vidéo mobile.

Le studio d'animation ActionSynthèse installé aussi à Marseille, constitue l'un des trois studios français les plus actifs en termes de coproduction internationale.

Depuis 2011, Marseille héberge aussi le Webfest, le festival des webséries (filiale du LA Webfest) premier festival de la websérie de Los Angeles. Cet évènement a pour objectif de positionner le territoire comme pionnier en Europe sur les films de format très court (4 à 5 minutes) pour diffusion web : PC, tablette, mobile.

En dépit de ces contributions de niveau mondial, Marseille pour renforcer son attractivité internationale, doit poursuivre l'optimisation de son pôle d'excellence de la Belle de Mai sur le champ de l'audiovisuel et du multimédia.

La structuration du Pôle doit s'accompagner du développement de nouveaux outils, véritables moteurs de l'attractivité média de Marseille.

Aussi, c'est autour d'un premier projet emblématique pour le développement du Pôle que le PLR apportera sa contribution, à savoir la création d'un studio de motion capture.

III.2.1 – Appuyer la création d'un studio de motion capture « MOCAP »

Ce projet a fait l'objet d'une étude réalisée par le PRIDES Cinéma au Soleil (devenu Primi), en décembre 2010.

Si le fonctionnement d'un studio de capture de mouvement mobilise peu de ressources humaines, l'enjeu consiste à détenir à Marseille, un équipement devenu nécessaire aux grandes productions médias afin notamment, de fixer la post-production dont les montants représentent entre 30 et 50% du budget total d'un film.

Tandis que la région PACA, seconde zone de tournage de films en France, héberge quelques productions de films d'animation et de jeux d'envergure, l'ensemble des effets spéciaux est réalisé en dehors du territoire, essentiellement en Ile-de-France.

Dans le domaine du jeu vidéo, l'absence d'un studio « MOCAP » a par exemple conduit la société Lexis Numérique à réaliser à Paris les tournages de capture de mouvements nécessaires à sa dernière production développée à Marseille.

Les projets d'investissements en cours dans le domaine des médias et du film en particulier, concernent 2000 à 3000 emplois directs et indirects.

Le studio de capture de mouvement constituerait un atout supplémentaire à la réalisation de ces projets.

Un potentiel de plusieurs dizaines d'emplois est envisagé et parmi lesquels plusieurs prospects qualifiés pour un total de 120 emplois. Il ressort que la présence d'un studio « MOCAP » constitue un facteur déterminant à une implantation qui pour plusieurs d'entre eux serait une première en France.

IV – LES FICHES ACTIONS

AXE 1	INTITULE DU PROJET :
N° Fiche Action : 1.1	<i>Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise</i>
Diagnostic – constats	
Malgré la présence importante d'outils d'accompagnement au développement, les entreprises innovantes en phase de premier développement, éprouvent souvent des difficultés à trouver des sources de financement. Les dispositifs financiers existants privilégient peu la création d'emplois par ces entreprises et répondent insuffisamment à leurs besoins (situant un segment d'intervention trop faible ou trop important). Il apparaît ainsi nécessaire d'appuyer la création d'un dispositif de financement permettant de répondre efficacement aux besoins des entreprises innovantes.	
Description de l'action	
Le dispositif financier doit bénéficier à des entreprises innovantes au sens de la définition de l'OCDE créées depuis au moins deux ans, de moins de 250 salariés, installées ou susceptibles de s'installer sur l'un des 4 périmètres géographiques de l'agglomération identifiés « territoires innovants ». Les entreprises en création, dès lors qu'elles sont accompagnées par les pépinières d'entreprises ou les pôles d'accompagnement implantés au sein des périmètres retenus, sont également éligibles. Pour être éligibles à ce nouveau dispositif de financement, les entreprises doivent être créatrices sous 3 ans, d'un minimum de 3 emplois pérennes (à savoir CDI maintenus dans un délai de 3 ans après la fin du dispositif). Les territoires concernés sont : <i>Technopole de Château-Gombert, Technopole de Luminy, Pôle Média de la Belle de Mai, situés à Marseille et le Parc des Florides à Marignane.</i>	
Étapes de la mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ sensibilisation de l'ensemble des acteurs opérateurs et experts sur la mise en place du dispositif d'appui aux entreprises innovantes ▪ détermination et validation des métiers et des outils nécessaires à l'accompagnement des projets d'entreprises ▪ détection des entreprises et instruction des dossiers des entreprises ▪ validation des projets et détermination de l'instance d'agrément (comité d'engagement) ▪ mise en place des conventionnements avec les entreprises ▪ suivi des engagements des entreprises 	
Objectif – résultat attendu	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer de l'emploi direct sur le territoire au moins 225 emplois créés sous 3 ans • Disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin. • Soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement • Construire un dispositif partagé et impliquant entre l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire • Assurer après détection et sélection, le financement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sous la forme d'une aide directe 	
Maîtres d'ouvrage	
MPM,	
Partenaires	
État, MPM, Ville de Marseille, Marseille Mission Emploi, Provence Promotion, CCI de Marseille, Structures du territoire dédiées à l'appui, à l'accompagnement et à la détection de projets innovants, Conseil Général des Bouches du Rhône	
Début de l'opération	
3 mois à compter de la signature du PLR	
Délai de réalisation	

3 ans				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant Total € TTC	Ressources	Montant € TTC	%
Dotation du fonds	1 800 000 €	État FRED (PLR)	750 000	42 %
		MPM	500 000	28 %
		Ville de Marseille	100 000	5 %
		CG 13,	450 000	25 %
TOTAL	1 800 000 €		1 800 000 €	100 %
Indicateurs de suivi qualitatifs/quantitatifs				
Potentiel création d'emplois à 3 ans	225 emplois			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de l'objectif emploi ▪ Effet de levier sur la mobilisation d'autres moyens de financement (fonds régionaux, prêts bancaires...) au profit des entreprises ▪ Consolidation de la destination des périmètres innovants : augmentation du nombre d'implantations d'entreprises, développement d'outils d'accompagnement (pépinière, hôtels d'activités, dispositifs de formation, de recherche...) 				

AXE 1	INTITULE DU PROJET :
N° Fiche Action 1.2	Aménagement du site « SMAC ACEROID » en un pôle de création d'entreprise et un pôle artisanal
Diagnostic – constats	
<p>Des forts taux de création d'entreprise sont enregistrés sur les territoires Nord de Marseille (13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements) et tout particulièrement en Zones Franches Urbaines. On constate également que les opérateurs spécialisés dans l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises sont peu présents sur ces territoires.</p> <p>Le marché de l'immobilier est peu adapté aux besoins des créateurs d'entreprises et constitue un frein au développement de l'Entrepreneuriat sur ces territoires.</p> <p>Le projet présenté dans le cadre de cette fiche action résulte de l'opportunité de reconversion d'une friche industrielle située sur la ZFU 14ème et 15ème Sud, dans un contexte de rareté foncière et tout particulièrement d'espaces dédiés aux activités économiques. Il révèle la volonté des acteurs de pérenniser les entreprises, par un outil d'appui adapté afin de réduire un taux de défaillance jugé élevé et de développer une culture entrepreneuriale force de développement de l'emploi et de l'économie sur des territoires « prioritaires » (Zones Franches Urbaines, Zones Urbaines Sensibles, Contrat Urbain des Cohésion Sociale,...).</p>	
Description de l'action	
<p>L'action est articulée autour de la reconversion de la friche SMAC ACEROID en outils d'appui, de développement et d'hébergement dédiés aux entreprises artisanales et de services par la réalisation de 2 ensembles immobiliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le Pôle de création d'entreprises comptera 1 800 m2 et proposera des locaux adaptés à des conditions préférentielles, privilégiant la proximité territoriale et remplissant des missions d'animation et de gestion de pépinière. ▪ le Pôle artisanal s'établira sur environ 2 200 m2 et permettra à des TME/PME des locaux d'activités de 100 à 150 m2 à la location ou à l'acquisition. Cette opération pourra être portée par un opérateur privé. <p>Ce dispositif porte en lui la volonté d'articuler développement économique avec une opération d'urbanisme à forts enjeux de développement durable.</p>	
Objectifs – résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle de création d'entreprise : 148 emplois sur 2 ans (dont 46 emplois directs et 102 emplois induits), <p>Pôle artisanal : 99 emplois</p>	
Maître d'ouvrage	
Marseille Provence Métropole	
Partenaires	
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (FEDER), Ville de Marseille, Ministère de la Défense (PLR Marseille Bouches-du-Rhône), Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil Général des Bouches-du-Rhône.	
Début de l'opération	
2ème trimestre 2012	
Délai de réalisation	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Janvier 2010 – Avril 2013 : Études de programmation + marché de maîtrise d'œuvre dépollution et VRD ▪ Avril 2013 – Septembre 2014 : Travaux de dépollution et d'aménagement + marché de maîtrise d'œuvre, APS, APD, PC, DCE, marché de travaux ▪ 3ème trimestre 2014 : Démarrage des travaux ▪ 4ème trimestre 2015 : Livraison du Pôle de création 	

Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant Total € TTC	Ressources	Montant € TTC	%
Aménagement foncier	3 150 000 €	FEDER MPM	740 000€	23%
		Ville de Marseille (apport du foncier)	Apport du foncier (650 000€)	21%
		Etat FNADT PLR	500 000 €	16%
		MPM	860 000€	27%
		Cession du terrain à par MPM et à un opérateur privé	400 000€	13%
Total de l'aménagement foncier	3 150 000 €		3 150 000 €	100 %
Construction du Pôle Création	3 700 000€	FEDER MPM	1 900 000€	51%
		Conseil régional PACA	200 000 €	5.5%
		Conseil général 13	200 000 €	5.5%
		MPM	1 400 000€	38%
Total du pôle création	3 700 000€		3 700 000€	100 %
Construction du pôle artisanal	3 500 000 €	Opérateur privé	3 500 000 €	100 %
TOTAL	10 350 000€		10 350 000€	100 %
Indicateurs de suivi qualitatifs/quantitatifs				
Indicateurs de suivi qualitatifs		Indicateurs de suivi quantitatifs		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité de l'offre de services, ▪ Animation territoriale, ▪ Redynamisation du territoire et synergies avec d'autres opérations en cours (SOGIMA, ZFU, Pôle d'échange Capitaine Gèze,...), ▪ ... 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises créées, ▪ Nombre d'emplois créés (directs, indirects, induits), ▪ Nombre de partenaires adhérents au projet, ▪ Augmentation du taux de pérennité des entreprises à 3 ans et 5 ans, ▪ Taux de remplissage du Pôle de création et du Pôle artisanal, ▪ ... 		

AXE 2	INTITULE DU PROJET :
N° Fiche Action 2.1	Appui à la création d'un studio capture du mouvement (Motion Capture)
Diagnostic – constats	
<p>La région PACA, seconde zone de tournage de films en France est parvenue à attirer quelques productions et des entreprises d'excellence dans le territoire. Toutefois, faute d'équipements performants à l'instar d'un studio Motion Capture, les entreprises de la profession s'interrogent sur la capacité de Marseille à les accompagner efficacement.</p> <p>Or, face au besoin des entreprises locales et à la capacité d'attirer des entreprises externes, le développement d'un tel équipement constituerait une réelle attractivité du quartier de la Belle de Mai, un outil de modernisation du Pôle Media</p> <p>Un tel projet présente de surcroît l'avantage d'être soutenu par les acteurs locaux (Euroméditerranée, MPM, Ville de Marseille...)</p> <p>Le projet contribuera à la création d'emplois directs et indirects.</p>	
Description de l'action	
Aménagement et équipement de l'un des 4 lots de grande hauteur du Pôle Media : 600 à 800 m2 au sol / Hauteur 7 mètres.	
Objectifs – résultats attendus	
<p>Appui à la structuration d'une filière locale et à l'optimisation du pôle média de la Belle de Mai favorisant l'attractivité de nouvelles entreprises sur le territoire</p> <p>L'équipement serait par ailleurs en connexion avec un besoin d'équipement pour acteurs de la formation : création d'emploi et développement des compétences</p> <p>Emplois directs et indirects à 3 ans : 120 emplois</p>	
Maître d'ouvrage	
Ville de Marseille	
Partenaires	
<p>Ville de Marseille, MPM, Euroméditerranée, CG13, État</p> <p>CDC, CR PACA, partenaires privés, instituts de formation (SUPINFOCOM, ARTEFX)</p>	
Conditions préalables à réunir	
<p>Avant le lancement de l'opération, les partenaires souhaitent identifier et valider les modalités économiques et de gestion de l'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelles sont les conditions d'exploitation envisagées et qui portera la gestion de l'équipement ? • quel prévisionnel d'exploitation sous 3 ans ? • quels engagements de partenariat peut-on obtenir auprès d'opérateurs privés, dans l'investissement de l'opération ? <p>Des opérateurs privés ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour un tel projet et leur capacité à s'investir. Les points soulevés ci-dessus doivent toutefois être approfondis. L'action sera ainsi déroulée en deux temps. Une étude de faisabilité sera réalisée et conditionnera la suite du projet. Elle portera sur deux points essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réactualisation de l'étude PRIMI (2010) : cartographie du tissu économique local sur le secteur du multimédia, intérêt pour les entreprises pour le studio Motion Capture,... • Déclinaisons juridique, financière et opérationnelle du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt qui sera lancé dans le cadre du choix de l'entreprise en charge de l'exploitation principale du studio de Motion Capture. 	

Délai de réalisation				
<ul style="list-style-type: none"> Mars 2012 – Juin 2012 : Réalisation de l'étude de faisabilité <p>A l'été 2012, sur la base des conclusions de l'étude de faisabilité, le comité de site sera réuni pour décider de la suite à donner à cette action.</p> <ul style="list-style-type: none"> En cas de réponse positive Septembre 2012 : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt et choix de l'entreprise porteuse du projet. 				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant Total € TTC	Ressources	Montant € TTC	%
Phase 1: Etude de faisabilité	18 500 €	FRED	10 000 €	0,99%
		Euroméditerranée ,Provence Promotion, Ville de Marseille, MPM, CG 13, CR PACA	8 500 €	0,84%
Phase 2 (après confirmation du comité de site): Construction et aménagement de l'équipement	990 000 €	FRED	240 000,00 €	23,80 %
		collectivités à préciser, dont Ville de Marseille, MPM, Conseil Général 13, CDC, Conseil Régional PACA	500 000 €	49,58 %
		Investisseurs et opérateurs privés	250 000 €	24,79%
TOTAL	1 008 500 €		1 008 500 €	100 %
Indicateurs de suivi qualitatifs/quantitatifs				
<ul style="list-style-type: none"> Mise en service de l'équipement Nombre d'entreprises impliquées Mesure des emplois directs et indirects 				

V – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Fiche	Montant total € TTC	Europe	ETAT		Ville de Marseille	MPM	CG 13	CR PACA	Autres financeurs
			FNADT	FRED					
Axe 1 : L'Appui à la création et au développement d'entreprises	12 150 000	2 600 000	500 000	750 000	750 000	2 800 000	650 000	200 000	3 900 000
Fiche N° 1.1									
Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise	1 800 000			750 000	100 000	500 000	450 000		
Fiche N° 1.2									
Aménagement du site « SMAC ACEROID » en un pôle de création d'entreprise et un pôle artisanal	10 350 000	2 600 000	500 000		Apport du foncier (650 000)	2 300 000	200 000	200 000	3 900 000 <i>(opérateur privé)</i>
Axe 2 : Optimisation du pôle Media pour favoriser l'attractivité et le développement de l'emploi	1 008 500*			250 000	508 500*				250 000
Fiche N° 2.1									
Création d'un studio motion capture : étude de faisabilité + construction et aménagement de l'équipement	1 008 500*			250 000	508 500*				250 000 <i>(opérateurs privés)</i>
TOTAL	13 158 500	2 600 000	500 000	1 000 000	4 908 500				4 150 000

**Le montant des financements et leurs répartitions entre les acteurs seront précisés lors d'un prochain comité de site sur la base de la clarification du modèle économique : engagement d'un opérateur privé pour exploiter l'équipement sur une durée de 3 ans et apport d'un financement privé. (Cf. relevé de décisions du comité de site du 20/01/2012). Les partenaires Euroméditerranée et Provence Promotion participent également au financement de la phase 1 « étude de faisabilité ». le montant des financements et leur répartition entre les acteurs (Euroméditerranée, Provence Promotion, Ville de Marseille, MPM, CG 13, CR PACA) seront précisés ultérieurement.*